

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 04 septembre 2018

L'An deux mille dix-huit,
le 04 septembre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 août 2018 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Marie-Aline ANGLADE, Anne-Marie DOMAISON, Armand FABRE, René CHARREYRE, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Absente :

Sabine BOUQUET

Sabine BOUQUET a donné pouvoir à Christian PLANQUE

Le compte-rendu de la réunion du 03 juillet 2018 est adopté : 9 pour, 1 abstention, 1 contre

Les points suivants ont ensuite été évoqués :

Travaux sur le réseau téléphonique à La Bastidette :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux sur le réseau téléphonique de La Bastidette vont commencer cette semaine. Il est nécessaire de prendre la délibération fixant les participations financières préalablement.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire conformément à la convention cadre du 30 juin 2015 signée avec Orange pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques sur supports communs.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 1 289,02 € HT

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera auprès de la commune une participation de : $1\ 289,02 - (72m \times 8 \text{ €}) = 713,02$ euros. Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté 9 pour, 2 abstentions, décide d'engager ces travaux avec une participation financière de la commune de 713,02 €.

Travaux de voirie 2018 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de voirie complémentaires à ceux déjà programmés cette année en profitant des prix proposés par l'entreprise qui viendra sur la commune.

Ces travaux comprennent notamment le revêtement de la rue du château. Ces travaux ont été estimés à 7 405,00 € auprès de l'entreprise Chevalier. Après en avoir délibéré et voté 9 pour 2 abstentions, le conseil municipal décide de faire réaliser ces travaux de voirie.

Demande de subvention – Reprise de l'accès à l'ancien centre d'enfouissement technique :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait opportun de réaliser une reprise de l'accès menant à l'ancien centre d'enfouissement technique du Moulas depuis la Route Départementale n°33. L'exploitation du Centre d'Enfouissement Technique a conduit à une détérioration importante de la chaussée. Après en avoir délibéré et voté 9 pour, 2 abstentions, le conseil municipal décide de prévoir ces travaux en 2019 et de solliciter une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat du Haut-Allier.

Demande de subvention – Viabilisation de l'accès au hameau de Varennes :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le hameau de Varennes est accessible par une piste non revêtue.

Il serait opportun de réaliser une structure de chaussée pour permettre un meilleur accès à ce hameau. Après en avoir délibéré et voté 9 pour, 2 abstentions, le conseil municipal décide de prévoir ces travaux en 2019 et de solliciter une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat du Haut-Allier.

Acquisition des parcelles D260, D264, D265 :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de viabilisation de l'accès au hameau de Varennes il est nécessaire de faire l'acquisition des parcelles D260, D264, D265 qui sont dans l'emprise du projet.

Monsieur le Maire propose que ces parcelles soient cédées gratuitement par les propriétaires. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré et voté 9 pour 2 abstentions, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition gratuite par la commune des parcelles D260, D264, D265. Les frais d'actes administratifs seront à la charge de la commune.

Tarifs 2019 au complexe touristique :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas changer les tarifs du complexe touristique en 2019 mis à part pour la location du chalet PMR dont le coût à la semaine sera réduit de 10 €. 10 pour, 1 abstention.

Travaux concernant la piscine :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de remplacer la bâche d'hivernage de la piscine du complexe touristique. Cette bâche peut être remplacée par une bâche identique.

Cette bâche peut également être remplacée par un volet roulant électrique qui servirait de bâche d'hivernage mais aussi de bâche d'été. Le coût de ce volet roulant électrique est estimé à 10 924 € TTC par l'entreprise Desjoyaux qui a fait la meilleure proposition tarifaire.

Après en avoir délibéré et voté 9 pour, 2 abstentions, le conseil municipal décide d'autoriser le Monsieur le Maire à engager les travaux d'installation d'un volet électrique auprès de l'entreprise Desjoyaux.

Création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe :

Monsieur le Maire indique que la commune a besoin d'une personne pour assurer les missions de secrétariat de mairie. Ces missions assurées par une seule personne sont multiples. Il ajoute que cet emploi peut correspondre au grade de rédacteur principal de 2ème classe. Après en avoir délibéré et voté 9 pour, 1 contre, 1 abstention, le Conseil Municipal décide de créer un poste de rédacteur principal de 2ème classe appartenant à la filière administrative au 1^{er} octobre 2018 et de supprimer un poste de rédacteur appartenant à la filière administrative au 1^{er} octobre 2018.

Avenant à un contrat de location d'un emplacement annuel au camping :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 mars 2018 le Conseil Municipal l'a autorisé à signer un contrat de location annuel d'un emplacement annuel au camping avec Monsieur Pierre Garnier pour un montant de 490,000 € TTC. Il s'agit de l'emplacement n°12. Ce dernier a été gravement malade et n'a pas pu profiter de son emplacement comme habituellement. Cependant, cet emplacement occupé n'a pas pu être proposé à d'autres vacanciers pendant la saison touristique. Après en avoir délibéré et voté 9 pour, 2 abstentions, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de location annuel 2018 d'un emplacement avec Monsieur Garnier afin que le locataire paye annuellement les prestations de location pour une durée de trois semaines même s'il y réside moins longtemps et le coût réel s'il y réside plus de trois semaines, avec un montant annuel minimum de 295,00 € TTC.

Divers :

Anne-Marie DOMAISON demande qu'une présentation de l'évolution du chiffre d'affaires du complexe touristique soit réalisée lors de la prochaine séance du conseil municipal.